

ALGER

ALGER
ALGER
ALGER

Extract of Alger républicain

<http://www.alger-republicain.com/Commemoration-du-62-eme.html>

Commemoration du 62e anniversaire du déclenchement de la guerre de libération nationale le 1er novembre 1954

Publication mardi 1er novembre 2016

- Lutte de Libération Nationale -

Description:

Nous publions à cette occasion la déclaration que fit Jacques Salort devant le tribunal militaire d'Alger qui le jugea en décembre 1957, en compagnie d'autres patriotes, pour sa participation à la guerre de libération.

Jacques Salort était membre du Parti communiste algérien.

Nous avons choisi ce militant et ce témoin actif de la participation du PCA à la lutte pour l'indépendance. Sa qualité de révolutionnaire d'origine européenne, de même que celle des martyrs Henri Maillot, Fernand Iveton, Maurice Audin, Maurice Laban, et de bien d'autres qui payèrent de leur vie leur engagement pour affranchir le peuple algérien du joug colonial, est un témoignage des plus parlants du travail effectué par le PCA pour éduquer

dans un esprit anti-colonialiste intransigeant d'innombrables militants de diverses origines ethniques.

Ce témoignage est une première réponse à un anticomuniste primaire, en l'occurrence M. Omar Merzoug docteur en philosophie qui vient de s'illustrer par les articles qu'il a consacrés au PCA dans le Quotidien d'Oran du 27 et du 29 octobre.

Ce sieur, en mission commandée, a donné libre cours à un délire anticomuniste irrationnel, mélange rare de grossièreté, puérité, déformation, dénaturation et déformation des textes et des sources, décontextualisation des positions et des faits. Au mépris des faits historiques, il cherche à faire accroire que le PCA défendait des positions colonialistes ou à tout le moins était totalement indifférent à la cause nationale et étranger au mouvement national de libération.

Ce témoignage inédit a été écrit en prison par Jacques Salort lui-même.

AR

1er novembre 2016

Nous publions à cette occasion la déclaration que fit Jacques Salort devant le tribunal militaire d'Alger qui le jugea en décembre 1957, en compagnie d'autres patriotes, pour sa participation à la guerre de libération.

Jacques Salort était membre du Parti communiste algérien.

Nous avons choisi ce militant et ce témoin actif de la participation du PCA à la lutte pour l'indépendance. Sa qualité de révolutionnaire d'origine européenne, de même que celle des martyrs Henri Maillot, Fernand Iveton, Maurice Audin, Maurice Laban, et de bien d'autres qui payèrent de leur vie leur engagement pour affranchir le peuple algérien du joug colonial, est un témoignage des plus parlants du travail effectué par le PCA pour éduquer dans un esprit anti-colonialiste intransigeant d'innombrables militants de diverses origines ethniques.

Ce témoignage est une première réponse à un anticommuniste primaire, en l'occurrence M. Omar Merzoug docteur en philosophie qui vient de s'illustrer par les articles qu'il a consacrés au PCA dans le Quotidien d'Oran du 27 et du 29 octobre.

Ce sieur, en mission commandée, a donné libre cours à un délire anticommuniste irrationnel, mélange rare de grossièreté, puérilité, déformation, dénaturation et déformation des textes et des sources, décontextualisation des positions et des faits. Au mépris des faits historiques, il cherche à faire accroire que le PCA défendait des positions colonialistes ou à tout le moins était totalement indifférent à la cause nationale et étranger au mouvement national de libération.

Ce témoignage inédit a été écrit en prison par Jacques Salort lui-même.

AR

1er novembre 2016

Le procès :

" S'est déroulé du 4 au 7 décembre inclus (soit 3 journées et demi).

" **Inculpés** : Abdelkader GERROUDJ, Jean FARRUGIA, Georges MARCELLI, Suzanne CHATAIN et Jaques SALORT.

" **La défense** : était assurée par Maitres Michel BRUGUIER, Léon MATARASSO, DAUCE, MONTEUX pour Suzanne CHATAIN, et un cinquième pour TALEB dont j'ai oublié le nom.

" **Déroulement du procès** : GERROUDJ et moi-même avons été interrogés sur nos responsabilités dans l'organisation des Combattants De la Libération. Puis ce fut le tour de Jacqueline GERROUDJ, FARRUGIA et...

" **Audition des témoins** : Comparution du commissaire tortionnaire REDONNET, pendant une heure, harcelé de questions. Il fut confondu sur plusieurs points. En ce qui me concerne, alors que j'ai été arrêté le 16 mars 1957 à 10h (un samedi) un dossier figure au procès-verbal signé du commissaire stipulant que mon arrestation a eu lieu le

18 mars et que le jour même j'ai été présenté au magistrat instructeur. En fait il est de notoriété publique que j'ai été présenté au tribunal le 20 mars porté par des gendarmes jusqu'à mon siège car je ne pouvais plus marcher. Le tribunal a dû reconnaître l'irrégularité au point qu'il a décidé de retirer du dossier une partie intéressant l'interrogatoire de BRIKI. En ce qui concerne ce camarade en effet, ayant fait l'objet d'une extraction de la prison de BARBEROUSSE, son cas était particulièrement scandaleux.

Durant l'audition du tortionnaire la salle était archicomble de policiers venus assister leur chef. Il y eut une tentative de chahut mais le président intervint pour rétablir le calme. Personnellement, après avoir posé plusieurs questions au commissaire, questions auxquelles bien entendu il répondit mensongèrement, je disais au tribunal :

« Dans ces conditions, je préfère que l'instruction de la plainte soit différée à une période où nous n'aurons pas besoin de nos électrodes pour nous faire amener ».

" **Témoignages de moralité** : Emouvant témoignage d'une femme venue de France en faveur de Jacqueline GERROUDJ (Mme MARTEAU). Elle s'est retirée de la barre très émue. Notre gorge était bien serrée. Pour BRIKI, un pasteur. Pour GERROUDJ, plusieurs témoignages par lettre et notamment de personnalités françaises. Pour FARRUGIA, témoignage par télégramme de la fédération des déportés de DACHAU. Pour moi, témoignage du professeur UNAL vers qui va toute ma reconnaissance.

" **Atmosphère du procès** : Durant tout le procès la place réservée au public était archi-comble : une centaine de personnes environ. Dans l'ensemble, les débats ont été suivis avec attention aussi bien par le public que par le tribunal. Une ou deux tentatives de chahut ont été arrêtées par l'intervention du président qui a présidé avec une certaine objectivité. Les déclarations faites par chacun d'entre nous ont été écoutées sans interruption et avec grande attention sauf celle sur la non reconnaissance du tribunal militaire français pour nous juger. Il faut dire que du point de vue politique le procès revêtait une certaine importance.

D'abord à cause de la représentativité sociale et ethnique des accusés :

- " GERROUDJ : Musulman, instituteur.
- " Jacqueline GERROUDJ : Israélite, institutrice.
- " TALEB Abderrahmane, Musulman, étudiant.
- " Yahia BRIKI : Kabyle de famille protestante, journaliste.
- " Jean FARRUGIA : Européen, ancien déporté à DACHAU.
- " Suzanne CHATAIN : d'origine française, Professeur de philo, fille d'un général français (MONTEUX).
- " Georges MARCELLI : Européen, journaliste.

Ensuite, le procès revêtait une importance à propos des rapports entre PCA et FLN qu'il fallait clarifier dans l'intérêt même de la lutte du peuple algérien. Voir à ce sujet ma déclaration.

" **Les plaidoiries** : L'attention du tribunal et du public a redoublé durant les plaidoiries de nos avocats dont le talent bien connu a été décuplé par la juste cause qu'ils avaient à défendre et par l'amitié qu'ils nous manifestaient. La plaidoirie de Maître BRUGUIER fut particulièrement sensationnelle et émouvante.

" **Les déclarations faites au tribunal** :

Déclaration faite par Abdelkader GERROUDJ avant que ne commencent les débats :

« Avant que ne commencent les débats je voudrais au nom de mes frères et de ma femme attirer votre attention sur le fait que nous sommes des Algériens contraints de nous expliquer devant les magistrats d'une armée contre laquelle les circonstances ont amené notre peuple à se battre.

Membres, pour la plupart du FLN, nous aurions voulu, même si nous ne portons pas l'uniforme, être considérés comme des soldats et non être jugés comme des malfaiteurs de droit commun.

L'état de guerre est quasi officiellement reconnu et sans refuser de répondre, nous ne pouvons pas normalement reconnaître à des tribunaux français le pouvoir de juger des combattants algériens ».

Déclaration préalable que j'ai faite après GERROUDJ :

« En ce début de procès, je tiens à m'associer à la déclaration que vient de faire mon frère de lutte Abdelkader GUERROUDJ. Avec ou sans uniformes, Algériens de toutes origines, nous sommes des combattants au service de l'Algérie.

A ce titre, les lois connues de la guerre ne peuvent en aucun cas nous assimiler à des malfaiteurs.

C'est pourquoi, également à mon tour, sans refuser de répondre, déclare ne pouvoir normalement reconnaître à des tribunaux français le pouvoir de nous juger ».

Ma déclaration politique faite au procès :

« Ce n'est pas la première fois que je comparais devant un tribunal militaire. Déjà en 1941 pour avoir pris position contre la politique du gouvernement de Vichy, j'étais condamné aux travaux forcés.

Aujourd'hui, c'est le drame qui secoue l'Algérie qui est au centre de ce nouveau procès. Je sais qu'il serait superflu de démontrer à la multitude d'Algériens qui me connaissent, y compris bon nombre d'adversaires politiques, la fragilité de l'accusation de malfaiteur.

En disant cela, je pense notamment aux 60 000 habitants de Maison Carrée, Musulmans et Européens, qui ont pu m'apprécier durant la période où j'ai exercé en cette ville les fonctions d'adjoint au maire.

Je pense aux milliers d'ouvriers, techniciens et ingénieurs de l'aéronautique dont j'ai partagé la vie durant 11 années.

Je pense aux premières formations de jeunes élèves de l'école de l'air de Cap Matifou, école dont j'ai été pendant plusieurs années, membre du Conseil d'Administration.

Je pense enfin aux dizaines de milliers de lecteurs du quotidien Alger Républicain que j'ai eu l'honneur d'administrer durant 5 années.



Jacques Salort avec ses frères de combat à Alger républicain Au centre de la photo, Jacques Salort auquel Abdelhamid donne l'accolade au siège d'Alger républicain quelques mois après l'indépendance

C'est avec d'autant plus d'indignation que je tiens à souligner devant le tribunal les tortures inqualifiables qui ont présidé à mon interrogatoire dans les locaux de la police d'Alger et les cantonnements militaires de la région de Koléa.

Puisque l'on conteste encore trop souvent les tortures qui ont joué un rôle ignoble dans notre affaire, je demande au tribunal d'examiner le constat du médecin légiste.

Bien qu'il soit entaché d'un esprit pour le moins partisan, il n'en constitue pas moins une preuve accablante contre mes tortionnaires.

La reconnaissance officielle de la mort sous la torture du jeune professeur AUDIN, ne peut plus faire douter de ces pratiques. Elles marquent du sceau de la honte la politique dite de pacification.

Au travers de ces faits, c'est une partie du drame Algérien qui est évoqué.

Si on a pris l'habitude depuis trois ans de parler, c'est pourtant sans trop en approfondir les causes et le plus souvent en les déformant.

Pour ma part, ce drame pour lequel je suis ici, je le vis personnellement, non pas depuis le premier Novembre 1954, mais depuis que j'ai pris conscience des humiliations, des souffrances, des injustices sans nom qui sont le tribut du peuple algérien.

Comment aurais-je pu demeurer insensible en effet au mépris racial, érigé en institution et que l'on retrouve par exemple dans la constitution des assemblées délibérantes où la majorité de la population est livrée au bon plaisir des représentants de la minorité ?

Comment aurais-je pu rester insensible au fait que dans ce pays la langue du plus grand nombre soit considérée comme une langue étrangère et que le culte religieux pratiqué par les 9 dixièmes de la population soit sous le contrôle des préfectures ?

Comment accepter d'un coeur léger la dépossession de leurs terres dont ont été victimes les fellahs de nos campagnes au profit de quelques seigneurs qui paient royalement leurs ouvriers à raison de 300 francs par journée de travail de 10 à 15 heures ?

Et que penser de la surexploitation dont sont l'objet les travailleurs quand ils ne sont pas chômeurs ?

Si personnellement j'ai été sensible à cela, c'est parce que je me sens Algérien de toutes mes fibres. Aîné de 5 enfants, de parents nés en Algérie, je n'ai aucune attache familiale avec la France.

Depuis mon plus jeune âge, j'ai apprécié les justes aspirations du peuple algérien, et me suis associé à ses luttes en de nombreuses circonstances. De famille pauvre, j'y étais naturellement entraîné. Je dois beaucoup il me faut le reconnaître à mes instituteurs et professeurs qui ont su cultiver en moi le sens de la justice, de la dignité et de l'honneur.

Pourquoi vouloir m'assimiler dans ma vie et mes sentiments à un Français de Bourgogne ou d'Anjou ? C'est animé d'un même sentiment national que je suis ici avec mes frères de lutte, TALEB Abderrahmane, Abdelkader GERROUDJ et BRIKI Yahia. Et ce sentiment national n'a fait que progresser depuis 15 ans.

Je me souviens ainsi qu'au moment de la victoire alliée sur l'hitlérisme, j'ai partagé l'espoir de tous les Algériens de voir une ère nouvelle de liberté s'ouvrir sur notre terre d'Algérie. Les Algériens avaient en effet pris très au sérieux les idées de liberté pour lesquelles on les avait appelé à se battre.

Le 8 mai 1945 devait hélas, avec les 45 000 morts du Constantinois, marquer la détermination de ceux qu'on appelle aujourd'hui les ultras, de ne transiger en rien, de s'opposer à toute politique libérale en Algérie. Les élections tristement célèbres, à la première Assemblée algérienne, devaient faire disparaître chez ceux qui en avaient encore toute confiance dans les promesses faites par les gouvernements français.

Deux noms de village, Dechmya et Champlain sont depuis gravés dans ma mémoire. Ils me rappellent le mitraillage de paysans devant les bureaux de vote alors qu'ils voulaient voter librement.

Et comme pour consacrer cette politique qui ne trouve d'ailleurs plus beaucoup de défenseurs aujourd'hui, le statut bien timide voté en 1947 devait demeurer inappliqué, car tel était le bon plaisir d'une poignée de profiteurs qui continuent à faire la loi en Algérie en s'opposant à toute solution de bon sens.

Peut-on s'étonner après cela de l'explosion du 1er Novembre 1954 ? Il est clair qu'elle est l'aboutissement de cette situation politique que le peuple algérien ne pouvait plus supporter.

Et qui est responsable de cet état de fait, sinon cette « minorité égoïste », comme l'appelait Guy MOLLET dans sa déclaration du 9 Janvier ? C'est cette minorité colonialiste qui s'est toujours opposée à toutes les propositions faites bien avant le premier Novembre pour solutionner démocratiquement et pacifiquement le problème algérien. Elle a fini par imposer au peuple algérien des moyens de lutte auxquels il n'aurait jamais voulu avoir recours.

C'est dans cette caste privilégiée qui n'a rien de commun avec l'immense majorité des Européens d'Algérie, momentanément trompés, qu'il faut rechercher les malfaiteurs, et non parmi les patriotes algériens.

Pour ma part, je suis fier d'avoir contribué de toutes mes forces à la libération de mon pays. D'abord en me consacrant à la publication du grand quotidien « *Alger républicain* » qui a dès les premiers jours situé les

responsabilités dans la guerre d'Algérie et qui a été interdit pour avoir été un lien entre tous les Algériens, pour avoir préconisé la solution qui de toute façon finira par s'imposer.

Je suis fier, ensuite, après que les gouvernements français encore opposés en juin 1956 au retour à la parution de notre journal, de m'être mis à la disposition de mon parti dans le combat national. Peut-être aurait-on souhaité que j'assiste passif à la lutte du peuple algérien et que j'enregistre tranquillement les attentats au plastic contre nos locaux du boulevard Laférierre et notre imprimerie commerciale, attentats dont les responsables bien connus sont toujours en liberté.

Je suis d'origine européenne et en cette qualité je suis heureux d'avoir contribué à l'édification de la nation algérienne, où deux civilisations aussi riches l'une que l'autre se rencontrent et dans laquelle tous les habitants sans distinction de race ni de religion auront effectivement les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Bon nombre d'Européens, trompés par la propagande « ultra », s'interrogent sur le sort que leur réserve le dénouement du problème algérien. J'ai la profonde conviction que les Européens qui se sont solidarisés avec les revendications nationales du peuple algérien ont oeuvré d'une façon décisive à la garantie et l'avenir des Européens d'Algérie.

C'est pourquoi les noms de Henri MAILLOT, de Fernand IVETON sont à jamais unis dans l'histoire de notre pays à ceux de BEN MHIDI et de BOUMENDJEL.

Du reste, l'intégration des Européens dans leur nouvelle patrie n'est-elle pas le meilleur moyen pour assumer sur notre sol la présence des valeurs françaises auxquelles nombre d'entre eux sont attachés profondément ? Toutes ces raisons ne seraient-elles pas suffisantes pour justifier la participation à la lutte d'Européens de toutes tendances, communistes, progressistes, catholiques, libéraux et à des degrés divers ?

L'histoire soulignera combien cette participation dans l'édification de la nation algérienne aura facilité le rétablissement de l'entente entre les différentes communautés ethniques dès la paix revenue.

Qu'il me soit permis d'apporter maintenant un éclaircissement à propos de ce que certains appellent « le mouvement communiste armé ».

Voici les faits :

Il est de notoriété publique que le parti communiste a eu une organisation paramilitaire propre, appelée les « combattants de la libération » à l'organisation de laquelle je m'honore d'avoir contribué.

Il n'est pas moins connu, que d'un commun accord entre le PCA et le FLN, cette organisation a été dissoute et intégrée à l'ALN dans le but de renforcer l'unité de la lutte armée du peuple algérien.

L'ALN, il me faut le préciser, est une organisation militaire contrôlée par le FLN et c'est vouloir tenter de diviser les forces nationales algériennes que de continuer à parler de mouvement communiste armé. C'est aussi vouloir user sur le plan international d'un artifice qui ne trompe plus personne.

Sur le plan militaire, donc, l'union est réalisée entre tous les patriotes sans distinction. Sur le plan politique, le PCA a sa politique propre, qu'il développe et défend en tant que parti et en toute indépendance. Les récentes propositions de solutions des problèmes algériens faites dans un (mémoire) à l'ONU montrent combien il a conscience de ses responsabilités.

Oui, les communistes avec les autres patriotes luttent de toutes leurs forces pour mettre fin au colonialisme, pour que l'Algérie puisse accéder à son indépendance nationale. Ils luttent pour qu'elle puisse s'ériger en république démocratique et sociale où tous ses fils seront égaux en droits et en devoirs, sans distinction de race ni de religion.

Le tribunal comprendra qu'avec de tels objectifs il est ridicule et injuste de nous traiter d'antifrançais. Du reste, ceux qui nous traitent d'antifrançais, sont-ils tous qualifiés pour le faire ? Je ne reconnais pas en tout cas cette qualité à ceux qui se sont vautrés dans la boue de la « *collaboration* ».

Je ne reconnais pas cette qualité à ceux qui se sont enrichis en vendant leur liège et leur vin à l'armée de Rommel.

Je ne reconnais pas cette qualité à ceux qui n'ont pas hésité en 1934 à renvoyer leur fascicule de mobilisation parce qu'ils s'estimaient menacés dans leurs intérêts de gros viticulteurs par les petits seigneurs du midi de la France.

Et en vertu de quel patriotisme peuvent-ils apprécier nos sentiments ceux qui s'appêtent à exporter leurs capitaux et à s'installer quelque part en Amérique du Sud ? Ces trafiquants de la souveraineté Française, je n'ai pas à les convaincre.

M'adressant à ceux qui ne nous ont pas encore compris et qui ne connaissent pas nos vrais sentiments, je tiens à déclarer solennellement :

" Nous ne sommes pas antifrançais, nous sommes anticolonialistes. Notre désir est de voir substituer au régime colonial des rapports librement consentis, basés sur l'amitié ! Et nous avons conscience de nous inspirer ainsi du peuple qui a pris la Bastille, des traditions de sa classe ouvrière, de ses penseurs, de ses philosophes, de ses intellectuels qui de tous temps, ont été aux cotés des opprimés !

Des liens historiques existent entre les deux peuples. Il serait souhaitable qu'ils soient préservés. Mais ils risquent d'être détruits si les gouvernants français, peu soucieux des véritables intérêts de la France, persistent à ne pas vouloir faire droit aux revendications nationales du peuple algérien. Toutes les chances existent encore pour que ces liens soient sauvés au bénéfice des deux peuples. Le FLN n'a de cesse depuis quelques mois de faire connaître par la voix de Mohamed YAZID et de Ferhat ABBAS, son désir de régler le problème algérien directement avec la France. Le communiqué commun du sultan et du président BOURGUIBA ne contiennent-ils pas également des propositions intéressantes qui ne doivent pas laisser indifférents les Européens d'Algérie ?

Quant aux propositions de mon parti, je pense les avoir suffisamment exprimées. Il est heureux de constater que des personnalités françaises sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans la voie des solutions réalistes. Il devient de plus en plus clair qu'il est peu raisonnable de penser régler un problème politique de cette importance par la répression, les tortures et les condamnations. De multiples expériences montrent que ce sont là des moyens qui ne peuvent pas venir à bout de la volonté unanime d'un peuple.

Le peuple algérien plus uni que jamais, avec ses ouvriers, ses paysans, ses commerçants, ses ..., ses bourgeois, ses intellectuels, montre chaque jour sa détermination d'en finir une fois pour toute avec le colonialisme. Je suis pour ma part pleinement solidaire de son action et confiant dans une solution prochaine démocratique pacifique et juste. C'est pourquoi je rejette l'accusation qui pèse sur moi et qui n'a rien de commun avec le noble idéal de libération nationale et sociale qui a été et qui demeure le guide de mon action.

Nota :

C'est là la déclaration que j'avais préparée pour le procès, à quelques phrases près, en ce qui concerne la fin. J'ai en effet égaré un ou deux feuillets de mon brouillon.

L'original est entre les mains de Michel BRUGUIER.

Au procès, sur conseil de Michel BRUGUIER, tenant compte de l'atmosphère du procès, j'ai dû abréger et assouplir, mais j'ai conservé l'essentiel, à vrai dire presque tout.

J'ai par exemple sauté le passage au sujet du statut et des élections en 46, qui avait été traité par BRIKI.

J'ai également sauté le passage sur les tortures, puisque l'occasion s'était offerte à l'audition du commissaire.

Quant à mon autobiographie j'avais l'occasion d'en parler à l'interrogatoire d'identité.